ACQUUENY Navoir Becdal

KNIKNSTEREX

DEX3C

**ZERAKESCOULTURELIXES** 

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ

kex. Ministre de la Culture et de l'Environnement

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

## ARRÊTE:

Article ler - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes du manoir de Becdal à ACQUICNY (Eure):

- la façade Nord de la maison d'habitation et le versant de toiture correspondant,
- les façades et les toitures du bâtiment des étables,
- .- l'ancien portail d'entrée,

figurant au cadastre, section ZB, scus le numéro 38 d'une contenance de 1 ha 62 a 25 ca

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 13 MARS 1978

Pour le Ministre et par délégation

J. Ph. LACHENAUD

Département :
EURE

Commune :
ACQUIGNY

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000
Date d'édition : 04/09/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : LOUVIERS

PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405 27405 LOUVIERS CEDEX tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40 cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

